

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2023 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : DELORT Francis, DE VRIES-MEIJER Margaretha, PAYEN Magali, GRANGER Sarah, CHATARD François, FORTIN Gabriel, PEZEYRE Valérie, PEYROUNY Bernadette.

Absents : VILLETTE Patricia, REIX Christophe, REYJAL Patrick

Monsieur Gabriel FORTIN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 03 avril 2023 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a décidé, depuis plusieurs années, de demander à la commune une participation de 210.62 € au titre de l'année 2023.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Le Conseil Municipal opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés.

2/ Approbation de la contractualisation départementale 2023-2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2023-2025.

Depuis 2015, le Département a fait de l'aide aux collectivités une des priorités pour aménager la Corrèze et améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrégiens.

Sur la période 2018-2020, le Département a mobilisé une enveloppe de 39 millions d'euros.

Ensuite, cette dynamique s'est poursuivie sur la période 2021-2023 avec un engagement renforcé à hauteur de 48 millions d'euros. Sur les années 2021-2022, 22 millions d'euros d'aides départementales ont été mobilisées par les collectivités pour conduire 1 450 opérations.

L'été dernier, la décision de relancer une nouvelle phase de contractualisation pour 2023-2025 avec une enveloppe de 62 millions d'euros sur ces 3 prochaines années afin de mieux adapter les projets au contexte économique actuel.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la contractualisation départementale 2023-2025 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la contractualisation départementale 2023-2025.

Maitre d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide- Libellé	Année	Priorité
SAINT-ÉLOY-LES-TUILERIES	Rénovation énergétique des locaux de la mairie	20 000 €	8 000 €	40,00%	2.2	Rénovation énergétique- Bâtiment sans loyer	2 023	1
SAINT-ÉLOY-LES-TUILERIES	Rénovation de la salle polyvalente avec amélioration de la performance énergétique	35 000 €	14 000 €	40,00%	2.2	Rénovation énergétique- Bâtiment sans loyer	2 023	1
SAINT-ÉLOY-LES-TUILERIES	Rénovation du mode de chauffage du logement communal (au dessus mairie)	10 000 €	3 000 €	30,00%	2.1	Rénovation énergétique- Bâtiment avec loyer	2 023	1
SAINT-ÉLOY-LES-TUILERIES	Création du chemin de la riviere	40 000 €	8 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 025	2

3/Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 prendra le relais de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Le comptable public donne un avis favorable à la nomenclature abrégée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/Questions diverses.

- **Mise en place du PLUI** : la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a initié une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Patricia VILLETTE et Valérie PEZEYRE sont les référentes de la commune et participent à l'élaboration du PLUi.
- **Subvention auprès du Conseil Départementale de la Corrèze** : plusieurs demandes ont été faites, en lien avec la contractualisation départementale 2023-2025.

La séance est levée à 22H00.

A Saint-Eloy-Les-Tuileries, le 08 juin 2023

Le Secrétaire de séance,

Gabriel FORTIN

Le Maire,

Francis DELORT